

A black and white photograph of a long, narrow hallway. The floor is dark with a central light-colored strip. A pillar with a circular top is in the center. Two arrows on the floor point in opposite directions, one towards the viewer and one away. The walls are lined with a grid pattern.

Law: Reactive or Proactive?

McGill Graduate Law Students Association
ANNUAL GRADUATE LAW CONFERENCE

8-9 May 2019, Montréal, Canada

CALL FOR SUBMISSIONS

[La version française suit]

The Graduate Law Students Association (**GLSA**) of McGill University's Faculty of Law is pleased to announce the 12th annual McGill Graduate Law Conference, to be held on May 8-9 2019 in Montreal, Canada.

We welcome submissions in English and French from current masters and doctoral students, recent graduates and early-career academics specializing in law and related disciplines. The conference is intended to build community among graduate students from different institutions, to provide participants with a stimulating environment to discuss their work, and an opportunity to learn and develop skills necessary to communicate and animate their research.

Conference Theme: Law: Reactive or Proactive?

Legal, philosophical and political thought has long been animated by the question of whether law is, and should be, essentially “backward-looking” or “forward-looking”.

Tensions in law's relationship with the past and the future play a central role in Lon Fuller's allegory about King Rex who, at one point, “decided that life had taught him one clear lesson, namely, that it is easier to decide things with the aid of hindsight than it is to attempt to foresee and control the future” (*Morality of Law*, 35).

What does proactive and reactive law mean, from the point of view of academics, regulators, society? Are law's forward and backward aspects in opposition? Or does law require a combination and balancing of these elements? Is proactivity or reactivity distributed differently among these different legal actors? Do different areas of law and legal research see the role of reactivity or proactivity differently? By way of example (by no means exhaustive), reactivity and proactivity arise differently in the context of:

- the creation, role, and future of international arbitral tribunals and courts;
- the scope, shortfalls, and future of the law of armed conflict/international humanitarian law; and
- law's preparedness for the arrival of so-called ‘disruptive technologies’ (e.g. blockchain-based smart contracts and distributed ledger technology; AI and predictive tools).

Does the reactivity/proactivity dichotomy necessarily limit our focus to a positivistic conception of law, with its tools of prediction and control. What is lost and gained by a focus on law's activity? What does the focus on activity in response to risk tell us about the societies in which law operates?

What are the implications for the role of scholars of law (in all disciplines)? Does a focus on proactivity re-emphasize the role of the academy, with its emphasis on critical thinking, in enhancing public and political discussion on the needs of society to facilitate a proactive approach to lawmaking for the benefit of the society.

We invite new perspectives – both theoretical and practical – in relation to these old but persistent questions.

These examples provided are not intended to be exhaustive. Applicants are welcome to submit a proposal that interprets this year's theme differently.

In the hope of facilitating an interdisciplinary and multi-perspectival environment, we also welcome submissions from researchers in disciplines other than law, and encourage forms of expression other than papers (e.g. short films, artwork, etc.).

To increase inclusivity and broaden research networks, we will work to accommodate presentations in the form of short video recordings for those selected participants who are unable to travel to Montreal.

Dean Maxwell and Isle Cohen Doctoral Seminar Series in International Law

The conference will be held in collaboration with the Dean Maxwell and Isle Cohen Doctoral Seminar Series in International Law, which is held in honour of the late Maxwell Cohen and his wife Isle. As

Dean of McGill University's Faculty of Law (from 1964 to 1969), Maxwell Cohen was pivotal in establishing McGill as an institution at the forefront of legal education in Canada. He remains renowned for his international law scholarship.

In 2019, this seminar will take the form of a half-day panel discussion on international law topics inspired by the conference theme. The seminar will be led by up to eight doctoral students: up to four authors of papers, and four discussants. The papers will be circulated to the discussants and the attendees of the seminar in advance. Each discussant will commence the discussion of each paper, to which the author will have an opportunity to respond, before opening up to the rest of the panel for a general discussion.

Please indicate in your submission whether you would like to be considered for this seminar, either as a paper presenter or a discussant.

You may make a submission to be a discussant whether or not you also submit to present a paper during the rest of the conference.

Submission Details

To apply, please send an email to gradlawconference.law@mcgill.ca with subject line "2019 GradLawConference – [Your Name]" by **15 February 2019** which includes:

- (a) if you wish to present a paper:
 - the title of the work;
 - a 300-word (maximum) abstract;
 - up to 5 keywords;
 - your name, full institutional affiliation, and contact information.
- (b) if you wish to apply only to be a discussant during the Dean Maxwell and Isle Cohen Doctoral Seminar:
 - your name, full institutional affiliation, and contact information;
 - the areas and/or questions of research which you would feel comfortable discussing.

Selected participants will be notified by **1 March 2019**.

Travel & Accommodation

All participants are responsible for organizing their own transportation and accommodation. We are making efforts to obtain funding to offer a partial reimbursement for transportation costs for some conference participants. Due to very limited funds, we are unable to accommodate all requests for travel support of accepted participants, but funding applications will be assessed based on compelling financial need and the potential to increase the coverage of the conference.

Enquiries and Information

For all enquiries, please contact the organizing committee at: gradlawconference.law@mcgill.ca.

All relevant information about the conference can be found on the conference website, which will be updated regularly: <http://www.mcgill.ca/agcl/>.

CONFÉRENCE ANNUELLE DES ÉTUDIANT.E.S DES CYCLES SUPÉRIEURS EN DROIT

Organisée par l'Association des étudiant.e.s des cycles supérieurs en droit

Université McGill

8-9 Mai 2019, Montréal, Canada

APPEL À COMMUNICATIONS

L'Association des étudiant.e.s des cycles supérieurs en droit de la faculté de droit de l'Université McGill est fière d'annoncer la tenue de la 12^{ème} édition de sa conférence annuelle, qui se tiendra les 8 et 9 mai 2019, à Montréal, Canada.

Nous accueillons les propositions en français et en anglais d'étudiant.e.s à la maîtrise ou au doctorat, présentement inscrit.e.s ou récemment diplômé.e.s, ainsi que de jeunes professeur.e.s œuvrant en droit ou dans des disciplines connexes. La conférence vise à renforcer le réseau des étudiant.e.s des cycles supérieurs, à offrir un lieu stimulant d'échanges de leurs travaux, et représente une opportunité pour enrichir et développer ses aptitudes en communication de la recherche.

Thème de la conférence 2019 : Le droit, réactif ou proactif ?

Juristes, philosophes et politologues se questionnent depuis longtemps sur la nature du droit, notamment sur sa tendance, voire sa nécessité, à être 'rétrograde' ou 'prospectif'.

Une illustration éloquente de cette tension entre la règle de droit et le temporel est l'allégorie du Roi Rex, qui « conclut que la vie lui donna une bonne leçon, à savoir qu'il est plus aisé de prendre des décisions avec le recul que de prétendre pouvoir prédire et contrôler le futur » (Lon Fuller, *Morality of Law*, 35 [notre traduction]).

Que signifie un droit proactif et un droit réactif, du point de vue des chercheur.e.s, du législateur, et de la société ? Les lois rétrogrades et avant-gardistes s'opposent-elles ? Ou bien la combinaison de ces deux approches est-elle nécessaire en droit ? Est-ce que la proactivité ou la réactivité se répartissent équitablement parmi ces différents acteurs ? Est-ce que les domaines du droit et de la recherche attribuent-ils des rôles similaires ou bien contraires à la proactivité et la réactivité ? A titre indicatif et non-exhaustif, la réactivité et la proactivité se manifestent-elles différemment selon les contextes :

- De création, du rôle et des fonctions des tribunaux et des cours d'arbitrage internationaux;
- Du cadre, des limites et de l'avenir du droit international des conflits armés et en droit humanitaire;
- De l'adaptation du droit à l'ère des nouvelles technologies (blockchain – smart contracts, registres distribués ; intelligence artificielle, outils de prévision).

Est-ce que la dichotomie proactivité/réactivité implique nécessairement une conception et une application positiviste du droit, et de fait ses outils de prévision et de contrôle ? Qu'est-ce qui est obtenu ou bien perdu dans l'intérêt porté au droit dans son action ? Que traduit la gestion du risque par le droit pour les sociétés dans lesquelles la loi opère ?

Quel rôle devrait endosser les chercheur.e.s en droit et des autres disciplines au sein de ce débat ? Est-ce que l'attention portée à la proactivité du droit renforce l'esprit critique des universitaires, et par conséquent leur rôle de facilitateur dans les discussions publiques et politiques sur la nécessité et les bénéfices de favoriser une approche proactive dans l'adoption des lois ?

Nous sollicitons diverses perspectives, autant théoriques que pratiques, à ces questionnements qui ne sont pas nouveaux mais persistants. Les exemples présentés ici ne le sont qu'à titre indicatif, et les candidat.e.s sont ainsi libres de soumettre des propositions qui réinterprètent le thème proposé.

Dans le souci de promouvoir un environnement interdisciplinaire et aux perspectives variées, nous acceptons les candidatures de chercheur.e.s provenant de disciplines autres que le droit, et encourageons également différents formats d'expression (i.e. court-métrage, création artistique, etc.).

Afin d'assurer l'inclusion et un réseau de recherche élargit, nous nous efforcerons d'accommoder les participant.e.s sélectionné.e.s qui ne peuvent se rendre à Montréal, en enregistrant leur présentation sous forme de vidéo.

Séminaire doctoral en droit international du doyen Maxwell & Isle Cohen

La Conférence annuelle des étudiant.e.s des cycles supérieurs accueillera le séminaire doctoral en droit international du doyen Maxwell & Isle Cohen. Ce séminaire annuel se tient en l'honneur du distingué Maxwell Cohen et de son épouse, Isle Cohen. Maxwell Cohen a été le doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill de 1964 à 1969, et a hautement contribué à développer la réputation de l'institution dans l'enseignement du droit. Il est reconnu pour ses travaux d'importance en droit international.

En 2019, ce séminaire d'une demi-journée prendra la forme d'un panel de discussion sur les sujets en droit international inspirés par le thème de la conférence. Le séminaire sera dirigé par 8 candidat.e.s au doctorat, comprenant 4 auteur.e.s d'articles et 4 répondant.e.s. Les articles seront distribués aux répondant.e.s ainsi qu'aux participant.e.s à l'avance. Les répondant.e.s débiteront la discussion de chaque article, où les auteur.e.s auront l'occasion d'intervenir, avant d'ouvrir une discussion générale avec l'ensemble du panel.

Veillez s'il vous plait nous indiquer dans votre candidature si vous souhaitez participer à ce séminaire, à titre de présentateur ou présentatrice d'article ou bien de répondant.e.

Vous pouvez soumettre une demande pour agir à titre de répondant.e, ainsi qu'une proposition d'article pour le reste de la conférence.

Détails du dossier de candidature

Veillez envoyer votre candidature à l'adresse courriel gradlawconference.law@mcgill.ca en spécifiant en objet « 2019 GradLawConference – [votre nom] », d'ici le **15 février 2019**.

Votre dossier devra comprendre :

- (a) Si vous souhaitez présenter un article :
 - Le titre de la présentation ;
 - Un résumé de 300 mots maximum ;
 - Jusqu'à 5 mots-clés ;
 - Votre nom, votre institution d'affiliation, et vos coordonnées.
- (b) Si vous souhaitez agir à titre de répondant.e dans le cadre du séminaire doctoral en droit international du doyen Maxwell & Isle Cohen
 - Votre nom, votre institution d'affiliation, et vos coordonnées.
 - Les domaines et/ou questions de recherche que vous souhaiteriez discuter.

Les participant.e.s dont la candidature est retenue en seront informé.e.s d'ici le **1^{er} mars 2019**.

Transport et hébergement

Les participant.e.s seront responsables d'organiser et de couvrir les frais de déplacements et d'hébergement pour la durée de la conférence. Une contribution financière partielle liée aux frais de déplacement de certain.e.s conférenciers et conférencières pourra être accordée. Les fonds disponibles étant toutefois limités, nous ne pourrions répondre à toutes les demandes. Les demandes de financement seront évaluées en fonction des besoins financiers des participant.e.s et des frais nécessaires pour assurer la tenue de la conférence.

Demande de renseignement et d'information

Pour toute question relative à la conférence, veuillez contacter le comité organisateur à l'adresse courriel gradlawconference.law@mcgill.ca

Toute information sur la conférence est disponible sur le site web de l'évènement : <http://www.mcgill.ca/agcl/>, qui sera mis à jour régulièrement.